

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 12 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIER Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05 octobre 2018.

Membres en exercice: 10 Présents: 9 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : SOULIER Jean-Louis, BOURRIER Mikaël, SAUNIER Sébastien, ROBERT Joseph, BISCARAT Denis, GENEST Nathalie, BLASI Sylvie, DELMAS Janine, CANIN Dominique

ABSENTS: ROUQUET Colette

ABSENTS représentés avec procuration:

Mr BOURRIER Mikaël a été nommé secrétaire.

OBJET: Réalisation des études préalables à la régularisation de quatre captages et constitution d'un groupement de commande pour la consultation des bureaux d'étude

2018_74

Monsieur le Maire rappelle que les ressources des réseaux de distribution de Mialanes, Montchabrier, Montruffet et Vernet ont été régularisées (arrêté préfectoral en date de 12/01/10) et protégées (travaux de protection réalisés en 2012).

Il ajoute qu'il est nécessaire d'assurer une protection des ressources en eau identiques sur les autres réseaux de distribution restants : Couffours, Ducs, Fraissinet – Langlade et Mialanettes. Pour cela, la régularisation administrative des quatre captages correspondants doit être engagée avec la réalisation des études préalables. Le montant de cette première phase comprenant les frais du bureau d'études, de l'hydrogéologue agréée et des analyses première adduction a été évalué à 22 313 € (estimation SATEP).

Afin de pouvoir disposer d'un coût plus avantageux pour la commune, Monsieur le Maire propose de consulter les bureaux d'études dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Julianges qui désire engager la régularisation de quatre captages. A cette fin, un projet de convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en conformité des ressources publiques en eau potable a été préparé et prévoit les éléments suivants :

- la mairie du Malzieu Forain assurera uniquement la coordination pour le groupement de commande des études préalables relatives à l'instauration des périmètres de protection des captages de Couffours, des Ducs, de Fraissinet Langlade et de Mialanettes pour la commune du Malzieu Forain et les captages d'Amourettes amont, d'Amourettes aval, du Mazet et de Varennes pour la commune de Julianges,
- le suivi des marchés avec le bureau d'études qui peuvent en découler seront à la charge respective des communes,
- la convention prendra fin après la dernière notification du dernier marché comme indiqué dans la convention annexée.

Monsieur le Maire invite alors le conseil municipal à engager les démarches nécessaires à la régularisation des périmètres de protection des captages cités en objet.

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** à ce que soient engagées les études préalables à la régularisation administrative des captages de Couffours, des Ducs, de Fraissinet Langlade et de Mialanettes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en conformité des ressources publiques en potable présentée
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour engager les démarches auprès des potentiels financeurs (DETR, Agence de l'Eau et Département) pour l'obtention des aides nécessaires à la réalisation de cette opération
- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Louis SOULIER.

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le : 15 OCT. 2018
et publication ou notification le : 15 OCT. 2018

